



DECLARATION LIMINAIRE

FSSSCT exceptionnelle du 19 octobre 2023

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la FSSSCT,

Le SNALC a appris avec effroi l'assassinat de Dominique Bernard, professeur de français du lycée Gambetta-Carnot d'Arras ce vendredi 13 octobre 2023, à trois jours de la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty.

Dominique Bernard a été frappé et tué devant son établissement à coups de couteau par un ancien élève radicalisé ; son collègue a été frappé et blessé à son tour en tentant de lui porter secours. Deux autres agents de l'établissement ont également été blessés en cherchant à arrêter le terroriste dans son attentat. Le SNALC n'aura pas de mots assez durs pour commenter l'horreur dont les causes dépassent le cadre de l'Éducation nationale.

Notre École et ses personnels sont des cibles régulières de menaces de mort et d'appels au meurtre : ils doivent être plus que jamais concrètement protégés et réellement défendus.

Le SNALC remercie le ministre, Gabriel Attal, d'avoir pris en compte la demande des personnels de reporter l'accueil des élèves dans le second degré pour pouvoir se rassembler le matin du 16 octobre. Toutefois, dans le premier degré, le Ministre a invité les professeurs des écoles à un temps d'échange durant la pause de la mi-journée, l'hommage se déroulant l'après-midi. Le SNALC a demandé que la mesure de banalisation soit étendue à **tous les personnels**, y compris les professeurs des écoles. Il est impensable que l'on n'ait pas permis aux enseignants du premier degré de pouvoir se rassembler comme ceux du second degré et ces personnels l'ont ressenti comme une profonde injustice.

L'état de sidération et les hommages ne sont pas encore terminés qu'il faut s'atteler à envisager les mesures à prendre afin d'assurer la sécurité des personnels comme des élèves, dans une ambiance qui était déjà particulièrement morose dans les établissements scolaires. Des consignes ont été transmises aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, avec le passage de vigipirate au niveau urgence attentat. Mais comment assurer la sécurité des élèves et des personnels alors que les moyens humains et matériels restent les mêmes au sein des établissements ?

Le SNALC souhaite insister sur les points suivants :

- La nécessité d'un diagnostic sécurité propre à chaque école/établissement, car il n'y a pas une solution unique magique. L'objectif doit être qu'aucun individu extérieur ne doit pouvoir s'introduire sans être identifié en toute sécurité par un personnel auparavant. Cela doit être une priorité des collectivités locales, comme le fait que toutes les conditions techniques soient réunies pour les évacuations/confinements (sonorisation en état de marche, etc.).

- La mise en œuvre par les collectivités locales de ce qui est demandé par la communauté éducative de chaque établissement pour sa sécurité (tourniquets, parking sécurisé, ...)
- Le manque de personnels au sein des établissements (État comme collectivités). En école primaire, le directeur ne peut être partout à la fois. Dans le second degré, les vies scolaires doivent être mieux pourvues. Le SNALC a demandé au ministère l'annulation des suppressions de postes prévues au projet de loi de finances 2024.
- Un processus différencié pour l'accueil des personnes extérieures à l'établissement par rapport à celui des élèves. Une personne extérieure doit pouvoir faire l'objet d'un contrôle selon des modalités garantissant qu'elle ne s'introduit pas avec un objet dangereux.
- La question de la gestion des parents dans le premier degré, et de leur présence de plus en plus pesante. Le SNALC rappelle qu'il y a aujourd'hui davantage d'incidents avec l'entourage adulte de l'élève qu'avec l'élève lui-même dans le premier degré (enquête de la DEPP).
- La possibilité de faire évoluer la législation sur la fouille des sacs. Il ne s'agit pas de la généraliser, mais qu'au moins un personnel d'un établissement ait le droit de le faire en cas de doute sérieux.
- L'absence de solution réelle vis-à-vis des élèves qui cumulent les faits graves dans notre système. Effectivement, au-delà d'éventuelles exclusions temporaires ou définitives, nous n'avons pas l'impression que les signalements aboutissent à grand-chose.

Le SNALC restera vigilant quant aux mesures concrètes mises en place pour assurer la protection de tous les personnels et des élèves sans transformer les établissements en prisons et continuera d'être à l'écoute des personnels sur le terrain, leur assurant soutien, accompagnement et conseils.

Merci pour votre écoute.